

HONORAIRES

TRANSACTION : Honoraires de vente TTC – Ancien - **Charge VENDEUR**

Il est précisé que les prix présents au sein de cette grille d'honoraires doivent être effectivement appliqués comme le précise la loi et l'arrêté du 10 janvier 2017

Prix du bien	Honoraire
De 0 à 25 000 €	3 000 €
De 25 001 à 50 000 €	4 000 €
De 50 001 à 70 000 €	5 000 €
De 70 001 à 100 000 €	6 000 €
De 100 001 à 130 000 €	7 000 €
De 130 001 à 150 000 €	8 000 €
De 150 001 à 180 000 €	9 000 €
De 180 001 à 200 000 €	10 000 €
De 200 001 à 220 000 €	11 000 €
De 220 001 à 250 000 €	12 000 €
De 250 001 à 280 000 €	13 000 €
De 280 001 à 310 000 €	14 000 €
De 310 001 à 350 000 €	15 000 €
De 350 001 à 400 000 €	18 000 €
Plus de 400 000 €	5,00%

Ces sommes et taux s'entendent TVA comprise au taux de 20 %. Les honoraires sont à la charge du mandant, sauf cas spécifique et exceptionnel. Ils comprennent les prestations de visite, de négociation, de constitution du dossier, de reportage photos, de publication sur les sites de communication et d'avis de valeur.

Vente en VEFA (Variable selon le programme) - *Commission d'agence : De 3 à 10%*

COMMERCE :

BAIL COMMERCIAL- *Commission d'agence : 15% du loyers HT annuel*

FOND DE COMMERCE - *Commission d'agence : 15% jusqu'à 100.000€ HT / 10% au-dessus de 100.000€ HT*

: